

# Compte rendu de la séance du vendredi 28 janvier 2022

Secrétaire(s) de la séance:

Maryvonne LENFANT

## Ordre du jour:

- Vote du taux des cotisations à l'hectare
- Approbation des comptes de gestion et administratif 2021
- Vote du budget 2022

Questions diverses

## Délibérations du conseil:

### taux de cotisation à l'hectare ( DE 2022 01)

Le montant de la cotisation syndicale pour l'année 2022 est reconduit à l'identique par rapport aux années précédentes, à savoir 3 € HT par hectare.

### Vote du compte administratif complet - afr montgon ( DE 2022 02)

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de CHARBONNIER Aymeric délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Le Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 281.71				5 281.71
Opérations de l'exercice	828.60	1 262.59			828.60	1 262.59
<b>TOTAUX</b>	<b>828.60</b>	<b>6 544.30</b>			<b>828.60</b>	<b>6 544.30</b>
Résultat de clôture		5 715.70				5 715.70
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		5 715.70
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
5 715.70	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Fait et délibéré MONTGON, les jour, mois et an que dessus.

Vote du budget primitif - afr montgon ( DE 2022 03)

Le Bureau de l'AFR décide :

**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget du AFR DE MONTGON pour l'année 2022 présenté par son Président,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 7236.92 Euros**

**En dépenses à la somme de : 7236.92 Euros**

**ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

***SECTION DE FONCTIONNEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	7212.12
65	Autres charges de gestion courante	5.00
67	charges exceptionnelles	19.80
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7236.92</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	1 260.00
75	Autres produits de gestion courante	255.22
76	Produits financiers	6.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	5715.70
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7236.92</b>

***SECTION D'INVESTISSEMENT***

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
----------	---------	---------

**ADOPTE A L'unanimité**

Fait et délibéré à MONTGON, les jour, mois et an que dessus.